

CAP OBLIG SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 MARS 2020

Introduction

En notre qualité de commissaire aux comptes de « CAP OBLIG SICAV », et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons réalisé l'examen limité des états financiers intermédiaires de « CAP OBLIG SICAV », qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers intermédiaires font apparaître un actif net totalisant 19.823.039 DT et un résultat net de la période du premier trimestre 2020 s'élevant à 345.807 DT.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation de ces états financiers intermédiaires conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité d'informations financières intermédiaires.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes d'audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la société « CAP OBLIG SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 mars 2020 ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période de 3 mois close à cette date conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- Par référence à l'article 29 du code des OPC et l'article 02 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, nous attirons l'attention sur les points suivants :
 - Au cours du premier trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en bon de trésor assimilable , emprunts obligataires et parts des OPCVM à des taux en deça de la limite minimale de 50% de l'actif sans excéder 80%, fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2020, ce taux est de l'ordre de 40,96%.
 - Au cours du premier trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en disponibilités, dépôts à terme et dépôts à vue à des taux qui dépassaient la limite maximale de 20% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2020, ce taux est de l'ordre de 33,97%.
 - Au cours du premier trimestre 2020, l'actif de la « CAP OBLIG SICAV » a été employé en valeurs mobilières représentant des titres à court terme ainsi qu'en disponibilités, dépôts à vue et dépôts à terme à des taux qui dépassaient la limite maximale de 50% fixée par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Au 31 mars 2020, ce taux est de l'ordre de 59,04%.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée depuis l'exercice 2018 par la société «CAP OBLIG SICAV» pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserves à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 avril 2020

Le Commissaire aux Comptes :

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES ASSOCIES -MTBF

Mohamed Lassaad BORJI

BILAN
ARRETE AU 31/03/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		31/03/2020	31/03/2019	31/12/2019
<u>ACTIF</u>				
AC1 - Portefeuille titres	4.1	8 131 708	10 394 190	7 817 092
AC1a Actions et valeurs assimilées		420 621	937 076	860 578
AC1b Obligations et valeurs assimilées		7 711 087	9 457 114	6 956 514
AC2 - Placements monétaires et disponibilités		11 714 163	8 299 518	12 423 255
AC2a Placements monétaires	4.3	8 523 228	7 507 571	11 528 281
AC2b Disponibilités		3 190 935	791 947	894 974
AC3 - Créances d'exploitation		-	-	-
AC4 - Autres actifs		5 109	-	-
Total Actif		19 850 980	18 693 708	20 240 347
<u>PASSIF</u>				
PA1 Opérateurs créditeurs	4.5	16 272	14 340	15 167
PA2 Autres créditeurs divers	4.6	11 669	17 877	21 411
Total Passif		27 941	32 217	36 578
<u>ACTIF NET</u>				
CP1 Capital	4.7	18 385 527	17 558 035	19 038 765
CP2 - Sommes distribuables		1 437 512	1 103 456	1 165 004
CP2a Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 124 541	865 569	107
CP2b Sommes distribuables de la période		312 971	237 887	1 164 897
Actif Net		19 823 039	18 661 491	20 203 769
Total Passif et Actif Net		19 850 980	18 693 708	20 240 347

ETAT DE RESULTAT
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/03/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
PR1 - Revenus du portefeuille Titres	4.2	101 556	158 161	530 970
PR1a Dividendes		-	-	-
PR1b Revenus des obligations et valeurs assimilées		101 556	158 161	530 970
PR2 Revenus des placements monétaires	4.4	289 246	148 528	881 290
Total Revenus des Placements		390 802	306 689	1 412 260
CH1 Charges de gestion des placements	4.8	(47 142)	(43 886)	(182 595)
Revenus Nets des Placements		343 660	262 803	1 229 665
CH2 Autres charges	4.9	(6 478)	(6 060)	(24 417)
Résultat d'Exploitation		337 182	256 743	1 205 248
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation		(24 211)	(18 856)	(40 351)
Sommes distribuables de la Période		312 971	237 887	1 164 897
PR4 Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		24 211	18 856	40 351
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		576	1 809	7 378
Frais de négociation de titre		(1 426)	-	-
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		9 475	88 251	114 104
Résultat Net de la Période		345 807	346 803	1 326 730

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
POUR LA PERIODE DU 01/01/2020 AU 31/03/2020
(Exprimé en Dinar Tunisien)

En TND		Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
<u>AN1 -</u>	<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>345 807</u>	<u>346 803</u>	<u>1 326 730</u>
AN1a -	Résultat d'exploitation	337 182	256 743	1 205 248
AN1b -	Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	576	1 809	7 378
AN1c -	Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres	9 475	88 251	114 104
AN1d -	Frais de négociation de titres	(1 426)	-	-
<u>AN2 -</u>	<u>Distribution de dividendes</u>	-	-	(730 957)
<u>AN3 -</u>	<u>Transactions sur le capital</u>	<u>(726 537)</u>	<u>(2 214 292)</u>	<u>(920 984)</u>
AN3a	Souscriptions	5 895 899	5 862 618	36 754 698
CSS	Capital	5 510 178	5 549 192	35 346 526
RSNDS	Régularisation des sommes non distribuables	1 332	4 815	169 093
RSD	Régularisation des sommes distribuables	384 389	308 611	1 239 079
AN3b	Rachats	(6 622 436)	(8 076 910)	(37 675 682)
CSR	Capital	(6 171 431)	(7 639 159)	(35 993 265)
RSNDR	Régularisation des sommes non distribuables	(1 942)	(6 735)	(164 933)
RSD	Régularisation des sommes distribuables	(449 063)	(431 016)	(1 517 484)
<u>Variation de l'actif net</u>		<u>(380 730)</u>	<u>(1 867 489)</u>	<u>(325 211)</u>
<u>AN4 -</u>	<u>Actif net</u>			
AN4a	Début de période	20 203 769	20 528 980	20 528 980
AN4b	Fin de période	19 823 039	18 661 491	20 203 769
<u>AN5 -</u>	<u>Nombre d'actions</u>			
AN5a	Début de période	188 184	194 619	194 619
AN5b	Fin de période	181 648	173 824	188 184
<u>Valeur liquidative</u>		<u>109,129</u>	<u>107,359</u>	<u>107,362</u>
<u>AN6 -</u>	<u>Taux de rendement annualisé (%)</u>	<u>6,62%</u>	<u>7,21%</u>	<u>6,50 %</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1- PRESENTATION DE LA SOCIETE

CAP OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation des codes des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 18 septembre 2001, et a reçu l'agrément du ministre des finances en date du 27 novembre 2000.

La SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe par l'utilisation exclusive de ses fonds propres. Elle a reçu le visa du Conseil du Marché Financier en date du 03 décembre 2001 sous le n° 01.434.

La gestion de la SICAV est confiée à la Société d'intermédiation en bourse « COFIB CAPITAL FINANCES ». Le dépositaire exclusif des actifs de la SICAV est la Banque « ATB ».

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- à la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société CAP OBLIG SICAV figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

➤ Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)

➤ A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société «CAP OBLIG SICAV» ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Note sur le portefeuille titres

Le portefeuille-titres est composé au 31 mars 2020 de bon de trésor assimilable , titres OPCVM et d'obligations.

Le solde de ce poste s'élève au 31 mars 2020 à 8.131.708 DT et se répartit comme suit :

Désignation du Titre	Quantité	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées		7 451 991	7 711 087	38,90%
Emprunts d'Etat		2 182 295	2 255 529	11,38%
EMP NAT 2014 Cat C	20 000	1 250 000	1 299 760	6,56%
BTA 6 % 10/2023	1 050	932 295	955 769	4,82%
Emprunts de sociétés		5 269 696	5 455 558	27,52%
ATB 2007/1	3 000	75 000	79 644	0,40%
ATL 2013/2	8 000	160 000	163 475	0,82%
ATL 2015/2	5 000	93 480	94 072	0,47%
ATL 2017/1	5 000	200 000	200 560	1,01%
Attijari Leasing 2015/2	5 000	93 660	95 308	0,48%
Attijari Bank Sub 2015	5 000	100 000	102 492	0,52%
BTE 2010/1	2 000	20 000	20 734	0,10%
BTE 2016	10 000	400 000	404 336	2,04%
CIL 2013/1	2 000	40 000	40 742	0,21%
CIL 2015/1	10 000	194 300	204 028	1,03%
CIL 2015/2	3 500	70 000	71 803	0,36%
CIL 2016/1	2 500	100 000	105 262	0,53%
CIL 2016/2	5 000	200 000	201 508	1,02%
HL 2015/1 CA	5 000	100 000	105 672	0,53%
HL 2015/1 CB	10 000	557 556	592 252	2,99%
HL 2017/3	3 500	210 000	212 425	1,07%
HL 2017/2	3 500	210 000	219 341	1,11%
HL SUB 2015/1	3 000	60 000	61 296	0,31%
HL 2015/2	9 000	170 700	170 822	0,86%
HL SUB 2018/1	3 500	280 000	298 780	1,51%
HL 2018/2	1 000	80 000	80 704	0,41%
TL 2014/1	10 000	400 000	421 784	2,13%
TL 2018/1	3 500	280 000	296 055	1,49%
TL 2014/2	13 000	520 000	529 578	2,67%
TLF 2019/1	2 500	250 000	267 318	1,35%
UIB SUB 2015	3 000	60 000	62 796	0,32%
UIB SUB 2016	5 000	200 000	202 784	1,02%
UIB 2009/1	2 500	125 000	129 140	0,65%
UIB 2011/1	1 000	20 000	20 846	0,11%
Titres OPCVM	24 855	410 783	420 621	2,12%
FCP SALAMETT CAP	24 855	410 783	420 621	2,12%
Total Portefeuille Titres		7 862 774	8 131 708	41,02%

Les titres ayant connu des mouvements au cours du premier trimestre 2020 se présentent comme suit:

Désignation du titre	Coût d'acquisition au 01-01-2020	Acquisi- tion	Rembourse ment ou cession	Coût d'acquisition des titres cédés / remboursés	Plus ou moins values réalisées	Coût d'acquisition au 31-03-2020
Obligations et Valeurs assimilées	2 580 000	2 061 991	1 310 000	1 310 000	-	3 331 991
Emprunts d'Etat	-	932 295	-	-	-	932 295
BTA 6 % 10/2023	-	932 295	-	-	-	932 295
Emprunts de Sociétés	2 580 000	1 129 696	1 310 000	1 310 000	-	2 399 696
UIB SUB 2016	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
BTE 2016	600 000	-	200 000	200 000	-	400 000
HL 2017/3	280 000	-	70 000	70 000	-	210 000
CIL 2014/2	140 000	-	140 000	140 000	-	-
HL 2018/2	100 000	-	20 000	20 000	-	80 000
CIL 2016/2	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
MODERN LEASING 2012	100 000	-	100 000	100 000	-	-
ATL 2017/1	300 000	-	100 000	100 000	-	200 000
HL 2015/2	160 000	190 700	180 000	180 000	-	170 700
TUN FACTOR 2014/1	300 000	-	300 000	300 000	-	-
ATL 2015/2	-	93 480	-	-	-	93 480
Attijari Leasing 2015/2	-	93 660	-	-	-	93 660
CIL 2015/1	-	194 300	-	-	-	194 300
HL 2015/1 CB	-	557 556	-	-	-	557 556
Titre des OPCVM	851 315	-	450 007	440 532	9 475	410 783
FCP SALAMETT CAP	851 315	-	450 007	440 532	9 475	410 783
Total	3 431 315	2 061 991	1 760 007	1 750 532	9 475	3 742 774

4.2 Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres (des intérêts courus et/ou échus) pour la période allant du 01 janvier 2020 au 31 mars 2020 totalisent 101.556 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Obligations de Sociétés	82 678	122 726	444 919
Revenus des Emprunts d'Etat	18 878	35 435	86 051
Total	101 556	158 161	530 970

4.3 Note sur les placements monétaires

Les placements monétaires s'élèvent au 31 mars 2020 à 8.523.228 DT contre 11.528.281 DT au 31 décembre 2019. Le détail des placements monétaires à la date du 31 mars 2020 est présenté au niveau du tableau suivant :

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2020	% de l'Actif Net
Placements à Terme	3 500 000	3 551 277	17,91%
PLT 03/02/2020 ATB 3 mois à 11%	1 500 000	1 520 976	7,67%
PLT 29/01/2020 BTK 3 mois à 11,06%	1 000 000	1 015 272	5,12%
PLT 30/01/2020 BTK 3 mois à 11,06%	1 000 000	1 015 029	5,12%
Certificats de Dépôt	4 937 645	4 971 951	25,08%
CD_11,65%_22/01/2020 BH LEASING 70 jours	983 247	1 000 000	5,04%
CD_11%_12/03/2020 UNIFACTOR 40 jours	990 340	995 170	5,02%
CD_11%_17/03/2020 AIL 70 jours	983 247	986 837	4,98%
CD_11%_23/03/2020 ATB 10 jours	997 563	999 756	5,04%
CD_11%_03/03/2020 AIL 70 jours	983 247	990 188	5,00%
Total	8 437 645	8 523 228	43,00%

4.4 Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 289.246 DT pour la période allant du 01 janvier 2020 au 31 mars 2020 et représentent le montant des intérêts courus et/ou échus sur les placements à terme et certificats de dépôt au titre du premier trimestre 2020.

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Revenus des Placements à Terme	87 884	36 880	281 199
Revenus des Certificats de Dépôt	201 362	111 648	600 091
Total	289 246	148 528	881 290

4.5 Note sur les opérateurs créditeurs

Ce poste comprend la somme due par CAP OBLIG SICAV au gestionnaire COFIB CAPITAL FINANCES. Elle s'élève à 16.272 DT au 31 mars 2020 contre 15.167 DT au 31 décembre 2019.

4.6 Note sur les autres créditeurs divers

Ce poste comprend les sommes dues au titre de la redevance du CMF, la TCL et la retenue à la source. Le détail de ce poste est le suivant :

Désignation	Valeur au 31/03/2020	Valeur au 31/03/2019	Valeur au 31/12/2019
TCL à payer	341	414	294
Retenue à la Source	9 505	15 856	19 417
Redevance CMF	1 823	1 607	1 700
Total	11 669	17 877	21 411

4.7 Note sur le capital

La variation de l'actif net de la période du 01 janvier 2020 au 31 mars 2020 s'élève à (380.730) DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Variation de la part Capital	(653 238)
Variation de la part Revenu	272 508
Variation de l'Actif Net	(380 730)

Les mouvements sur le capital au cours du premier trimestre 2020 se détaillent comme suit :

	Capital au 31/12/2019	Souscriptions réalisées	Rachats effectués	Capital au 31/03/2020
Montant	19 038 765	5 510 178	(6 171 431)	18 377 512(*)
Nombre de titres	188 184	54 464	(61 000)	181 648
Nombre d'actionnaires	500	57	(50)	507

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital au 01-01-2020. La valeur du capital en fin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de la période (du 01-01-2020 au 31-03-2020).

Ainsi la valeur du capital en fin de période est déterminée comme suit :

Désignation	31/03/2020
Capital sur la base part de capital de début de période	18 377 512
Variation des +/- values potentielles sur titres	576
+/- values réalisées sur cession de titres	9 475
Frais de négociation de titre	(1 426)
Régul des sommes non distribuables de la période	(610)
Capital au 31.03.2020	18 385 527

4.8 Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire. Le détail se présente comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Rémunération du Gestionnaire	47 142	43 886	182 595
Total	47 142	43 886	182 595

La convention de gestion, conclue entre CAP OBLIG SICAV et COFIB CAPITAL FINANCES, prévoit la facturation d'une commission de gestion de 0,75% hors taxes calculée quotidiennement, sur la base de l'actif net, et payée mensuellement. La commission de gestion au titre du premier trimestre 2020 s'élève à 47.142 DT TTC.

Par ailleurs, il est à noter que les rémunérations du dépositaire et du commissaire aux comptes sont à la charge du gestionnaire «COFIB CAPITAL FINANCES».

4.9 Note sur les autres charges

Ce poste enregistre les charges relatives à la redevance versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net, la charge TCL ainsi que les autres impôts et taxes. Il se détaille comme suit :

Désignation	Période du 01/01/2020 au 31/03/2020	Période du 01/01/2019 au 31/03/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019
Redevance CMF	5 282	4 917	20 458
TCL	996	943	3 759
Autres impôts et taxes	200	200	200
Total	6 478	6 060	24 417

5- IMPACTS DU COVID-19 SUR LES ETATS FINANCIERS

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique actuelle engendrée par l'émergence du COVID-19 et son expansion depuis le mois de mars 2020, un certain nombre de mesures exceptionnelles ont été prises par le gouvernement Tunisien pour faire face à cette pandémie dont principalement le confinement sanitaire total annoncé à partir du 22 mars 2020.

Les baisses d'activités ultérieures et les mesures prises par le gouvernement auront potentiellement un impact sur les états financiers de la société en 2020. La société « CAP OBLIG SICAV », compte tenu du caractère récent de la pandémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers trimestriels de la société, la direction de la société gestionnaire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.